

DETECTIVE



DÉTECTIVE

étudie les causes de la Folie, cette plaie de la société moderne où elle est cause de tant de drames et de crimes !

DÉTECTIVE

recherche les moyens de neutraliser la Folie. Parmi ceux-ci, hardiment, il préconise en pages 2 et 3 :

Sterilisons
LES FOUS

17084

C'ÉTAIT hier, dans le dernier numéro de *Dé-
tective*. Paul Bringuier contaît l'épouvan-
table aventure de Lallier, le marinier
d'Argenteuil. Ce monstre était un fou,
connu et reconnu. Interné six fois et six
fois libéré, il avait sept enfants. Il n'en
reste que six, aujourd'hui. Six, comme par hasard. Et
le compte y est : six internements, six libérations,
six procréations. Autant dire, à chaque sortie de
l'asile, quand il revenait, « guéri ». Les fous sont pro-
lifiques... Le septième enfant, une fillette de sept ans
— chiffre fatal — est morte, assassinée par son père.
Si les deux cadettes et leur mère n'ont pas subi exacte-
ment le même sort, ce n'est pas la faute de Lallier,
qui tenta de noyer les unes et d'assommer l'autre.
Quand on vous dit que ce fou était inoffensif !...

On l'envoie aux juges, alors qu'il relève des seuls
aliénistes !

Depuis le premier numéro de ce journal, où rien
d'autre n'agit que l'honneur de servir, quotidienne-
ment, la cause humaine, il n'est pas un seul de mes
camarades qui n'ait, une fois au moins, étudié ce
terrifiant problème des crimes de fous et, surtout, de
leurs crimes contre l'enfance. Le recueil de toutes
ces enquêtes, de tous ces reportages, formerait une
anthologie d'épouvante.

Les statistiques l'assurent : *jamais la France n'a
connu plus de crimes de fous qu'en ces dernières
années*. Les praticiens l'affirment : *le nombre des
fous va croissant, chaque jour*.

Nous vivons au milieu de fous

Le mal est grand, profond, pressant. Reconnaiss-
sons qu'il est difficile d'y pallier. Poser le problème,
n'est pas le résoudre. Et ce problème tient en trois
questions :

- Pourquoi existe-t-il tant de fous ?
- Pourquoi est-il impossible, actuellement, de les
éliminer ?
- Quel est le meilleur moyen d'y parvenir ?

Notre temps, fécond en progrès de toutes sortes,
fait cruellement payer, aux hommes, les bienfaits
qu'il leur accorde.

Tous les psychiatres, que j'ai interrogés, ont été
d'accord, pour me dire ceci :

— La cause de la plupart des cas d'aliénation,
que nous soignons chez les adultes et chez les en-
fants, c'est, d'abord et avant tout, *l'alcoolisme*. Ja-
mais, en aucun temps, l'alcoolisme n'a fait plus de
victimes, dans toutes les classes sociales, que *depuis
cinq ans*. Il est effrayant de constater que, plus la
lutte contre ce fléau s'amplifie, plus il se propage et
s'aggrave. Nous parlons des alcooliques, des intoxi-
qués de l'alcool et non des ivrognes. *La syphilis* est
la seconde tare. Pendant des années les Français ont
subi la criminelle hypocrisie du « bobard » des
maladies honteuses. Leurs enfants paient, aujourd'hui
de leur raison et de leur vie, l'abominable stupa-
dité de leurs parents, leur lâcheté — camouflée en
pudeur, en « morale » — devant la saine vérité,
devant l'indispensable sauvegarde de la vérité.
A ces deux grandes catégories de malades, sont ve-
nus s'ajouter, chaque jour plus nombreux les névro-
pathes et les psychopathes, les excités, les mania-
ques, les délirants, les gâteux, les persécutés, les per-
vers, les déprimés, les épileptiques, les impulsifs,
abrutis par la Civilisation avec un C. majuscule.
Ceux-là sont les résultats terrifiants de la T. S. F., du
cinéma parlant, des événements politiques, du bruit
infernale de la cité moderne, de la sous-alimentation,
des maladies infectieuses, du manque d'hygiène, ca-
mouflé sous une fièvre exaspérée de « sport ». On
pourrait, dès maintenant, dresser un effroyable bilan
de tous les cerveaux humains, de tous les systèmes
nerveux, absolument détraqués par les excès contrac-
dictoires de la vie moderne, par l'in vraisemblable
existence que mènent la plupart des citoyens fran-
çais, sans qu'ils s'en rendent compte. Nous vivons au
milieu des fous, comme des fous.

L'asile-prison

Un psychiatre-à-formules m'a dit :
— Quand j'étais encore un adolescent, j'entendais
dire que « tous les hommes portent, en eux-mêmes,
les germes vivants de la Tuberculose et de la Syphi-
lis ». On oubliait d'ajouter : « et de la Folie ». Sou-
venez-vous de ce film américain, *Mr Deeds goes to
town* « L'extravagant M. Deeds ». Il comportait une
scène au tribunal, où M. Deeds démontrait, avec sim-
plicité, que les personnages les plus sévères de l'au-
dience, à commencer par le juge et le médecin-expert,
étaient tous des maniaques. Une scène, en vérité,
pleine d'enseignement... Sans doute, les hommes ont
toujours entretenu des manies, des tics, des habi-
tudes étranges. Mais ces habitudes, ces tics, ces ma-
nies n'ont, jamais, été plus nombreux et pernicieux
qu'aujourd'hui. Il faut bien peu de choses, pour que
l'obsédé de la « radio » devienne un fou-furieux,
croyez-moi. Il en faut encore moins au nerveux, qui
ne résiste pas à tous les bruits discordants et cons-
tants de la rue. Ces gens qui vous bousculent, qui
s'énervent, qui courent, qui marmonnent, qui crient,
qui pleurent publiquement, sans motif parfois, sans

retenue toujours, tous ces gens sont des candidats,
plus ou moins susceptibles, plus ou moins avérés, à
la crise révélatrice de la folie...

Les causes qui déterminent tant de cas de folie
étant établies et précisées, il faut savoir pourquoi il
est impossible, à l'heure actuelle, de les guérir tous,
de les rendre au moins inoffensifs.

Le professeur Claude, le professeur Roubinovitch,
le docteur Toulouse, trois grands savants, trois psy-
chiatres célèbres, ont émis, sur ce point, un avis unani-
me et préconisé des moyens différents, pour la
lutte. Expriment l'opinion de tous les spécialistes,
ils ont convenu que si les savants sont impuissants
— ou à peu près — à guérir le mal, en dépit des pro-
grès immenses réalisés, théoriquement, par la science
psychiatrique, c'est qu'ils n'ont pas les moyens pra-
tiques de les appliquer.

— Il existe à Paris un Centre de Prophylaxie men-
tale, a dit le docteur Toulouse. Ce Centre étudie et
soigne un peu plus de 20.000 aliénés, ou candidats
aliénés, par an. Malgré ce travail considérable, il en
reste *cinquante fois plus* à faire. Pour y parvenir, il
faut que, dans tous les quartiers de Paris, dans toutes
les communes de banlieue, dans les grandes villes de
province, des dispensaires de prophylaxie mentale
soient installés. Un meurtre est, presque toujours, pré-
cédé de symptômes évidents d'aliénation. Multi-
plions les centres. Augmentons les pouvoirs de dépis-
tage des psychiatres. Nous diminuerons, alors, l'éten-
due du fléau. Nous l'annihilons.

— Puisqu'on ne peut disposer des milliards né-
cessaires à l'édification d'hôpitaux spécialisés, puis-
que le budget n'aide pas convenablement l'œuvre de
préservation et de guérison sociale qui est, aujourd-
d'hui, indispensable, suggère le docteur Roubino-
vitch, apprenons au public que la folie doit être
considérée comme une maladie ordinaire, contre
laquelle il doit se défendre. On est parvenu à dévoiler
publiquement les maladies dites « honteuses ». Dé-
voilons, à son tour, la folie. Et libérons les prati-
ciens. Obtenons l'abolition, à tout le moins la modi-
fication de l'absurde article 373 du Code pénal, qui
lie du « secret professionnel » le plus absolu les
médecins, dont, bien souvent, dans les innombrables
cas de folie qu'ils pressentent, la liberté d'action eut
été décisive. Si une statistique établissait le nombre
de crimes, dont un « secret professionnel », trop
scrupuleusement respecté, fut la cause involontaire,
on jugerait la monstrueuse nocivité de cette loi.

Quant au professeur Claude, interrogé sur le pro-
pos d'un criminel — qui demeure un des plus beaux
cas de « folie morale », enregistrés par les crimi-
nologues au cours de ces dernières années — sur
la sanction qu'il préconisait : « Ou l'échafaud ou le
cabanon », il répondit : « Peut-être, autre chose... »
Ce « peut-être, autre chose » c'est, à n'en pas dou-
ter, *l'asile-prison*, dont la première pierre reste à
poser, malheureusement !

Le résultat, on le voit, n'est pas brillant. Ce n'est
pas tout de suite, que les aliénistes parviendront au

STÉRILISONS LE

tuent et entraînent leurs femmes, leurs enfants dans la mort, et vous avez le tableau lamentable de l'enfant moderne, telle que le font les mœurs du temps. J'ai dit que « l'enfant n'a pas de défauts, il est mal élevé ou malade ». En effet, j'ai démontré que, derrière les manifestations appelées défauts : colère, peur, jalousie, haine, vol, mensonge, gourmandise, onanisme, etc..., on découvre toujours une déficience organique, nerveuse, glandulaire, des erreurs éducatives, des complexes psychiques. Que si l'on veut combattre la folie et ses manifestations diverses, il faut supprimer ABSOLUMENT L'ALCOOLISME, réglementer l'usage même du vin, ne jamais laisser sortir les aliénés des asiles et, surtout, ne pas attendre que le crime soit commis pour intervenir. Quant aux enfants, j'ai confiance que, par un dépistage précoce des malaises symptomatiques, par un traitement psycho-physiologique et par un placement éducatif suivant les catégories de malades, on peut, quelles que soient les hérédités, atténuer, sinon détruire, la rigueur de la tare.

Comment faire, maintenant, pour que les enfants, nés de parents fous, soient protégés contre les pitoyables auteurs de leurs jours ?

La vraie solution

Il n'y a, en l'état actuel des choses, que deux moyens.

Il faut, tout d'abord, que le commissaire de police jouisse de pouvoirs discrétionnaires, pour intervenir, dès que bon lui semble, dans la vie des individus suspects de dérangements cérébraux, de dérèglements moraux, lorsqu'ils sont chargés de famille, après que le médecin psychiatre, désigné à sa collaboration, lui aura fourni tous les renseignements nécessaires.

Donc, pouvoir absolu d'enquête pour le psychiatre, pouvoir absolu d'action immédiate, pour le commissaire de police. Même si, dans l'opinion des profanes, le fou ne semble ni dangereux ni suspect.

Cependant, l'action du psychiatre et du policier ne peut être efficace qu'avec la collaboration constante du public. Quoi qu'on en dise, la dénonciation des parents coupables, des fous en puissance, des détresses d'enfants devrait être considérée, par tout Français d'âme saine et de cœur droit, non seulement comme un droit, mais comme un devoir sacré.

Enfin, et c'est là, l'essentiel de cette rapide étude, dont il était indispensable qu'elle fournisse les éléments de réflexion nécessaires, pour comprendre l'importance de ce qui va suivre, comment interdire à jamais les carnages causés par des fous reconnus à tort comme inoffensifs, comment interdire la propagation du germe mortel ?

Un psychiatre éminent, médecin-adjoint de l'admirable asile-modèle de Dury, dans la Somme, où nous avons pu, avec Harry Grey, observer, à loisir, ce que peut d'excellent la science des

hommes et leur pitié, le docteur Cohn me l'a dit, sans ambages. C'est d'un beau courage, d'une pénétrante lucidité, d'une impartiale compréhension, d'un vrai, d'un vivant cœur d'homme. Cette déclaration, nette, précise, motivée, complète, est, à l'heure actuelle, ce qu'on a dit et préconisé de plus efficace et de plus juste, sur un sujet aussi poignant.

Sans doute, à son énoncé, beaucoup de bonnes âmes, de celles qu'on appelait jadis les « sensibles », seront envahies d'une absurde indignation. Sans doute, timorés ou stupides, beaucoup crieront à la barbarie ! Sans doute, la thèse, admirable de conscience et d'énergie, du docteur Cohn rencontrera-t-elle des détracteurs impitoyables. C'est, pour nous, autant de raisons supplémentaires de l'approuver entièrement et de le soutenir, de toute notre inébranlable conviction.

— Considérons, d'abord, dit-il, que le psychiatre n'a pas les moyens et n'a plus la place suffisante pour retenir, dans les asiles, les malades convalescents, ou momentanément délivrés de leurs phantasmes.

« Considérons ensuite qu'un malade, libéré après six mois ou un an d'internement, est sujet à des rechutes, que ces rechutes ont, fréquemment, un caractère plus dangereux que la première crise.

« Dès ce moment, le malade constitue un risque, permanent et mortel, pour la société.

« Sexuellement intact, dans sa réaction première, le malade libéré s'abandonne à l'instinct de procréation. Dès lors, il augmente la quantité des fous en puissance lâchés dans la vie, par la naissance d'un ou de plusieurs enfants, à qui le germe de démence est communiqué.

« Donc, le dément libéré doit être mis doublement hors d'état de nuire, parce qu'il commet des crimes et donne la vie à des enfants.

« Un seul procédé permet cette double préservation. Un seul procédé rend inoffensif, absolument, le fou guéri, convalescent, endormi, libéré : LA STÉRILISATION. Il n'y a pas d'autre solution.

« En conséquence, après un examen complet et approfondi de chaque cas particulier, au sein d'une commission spécialement désignée pour cette redoutable tâche, — examen d'autant plus sévère qu'il faudra éviter toutes les ingérences de famille ou d'intérêt, — le malade devra être stérilisé avant sa libération.

« On pourra, dès lors, l'abandonner sans crainte à l'existence normale des hommes. Il ne pourra plus nuire. Car la stérilisation agit d'une façon décisive sur la stabilité psycho-physiologique du convalescent. Elle détruit ses instincts criminels. Elle est la garantie préventive contre toute rechute. Enfin — et c'est là l'essentiel — le fou est mis dans l'impossibilité de se reproduire et de transmettre, à des enfants, les tares qui l'accablent. »

Il n'y a pas un mot à ajouter. Voilà, sans conteste, la vraie, la parfaite, la seule solution.

Henry MALRIC.

La mise en page de ce numéro est de J.-G. SÉRUZIER.

plus haut degré de facilité dans la lutte quotidienne, qu'ils mènent avec acharnement, contre la Folie.

Mais il est une autre position du problème. Puisqu'il n'est pas possible actuellement de dépister tous les fous et de les guérir tous, comment parvenir, cependant, à les mettre hors d'état de nuire, comment prévenir leurs crises criminelles, comment leur interdire les « rechutes », comment protéger l'enfance de leur hérédité, de leur contact, de leurs intentions criminelles ?

Le problème de l'enfance

J'ai interrogé le docteur Gilbert Robin, l'inventeur de la « neuro-psychologie infantile », l'auteur de ces admirables livres que sont *L'enfant sans défaut*; *Les troubles nerveux et psychiques de l'enfant*; *Comment dépister les perturbations intellectuelles et psychiques des tout-petits*. *Les drames et les angoisses de la jeunesse*, bréviaires d'éducation psycho-physiologique.

— Dans ce domaine, m'a dit le docteur Gilbert Robin, ce qu'on observe avant tout et le plus fréquemment, c'est l'enfant impulsif. Toutes les impulsions sont en lui, des plus bénignes aux plus graves, de la simple turbulence au crime. L'hérédité la plus fréquente chez les enfants, c'est l'hérédité alcoolique. L'alcoolisme, nous le savons, crée l'épilepsie. Mais, à côté des épilepsies reconnues patentes, combien d'épilepsies larvées, qui ne s'expriment qu'en désordres du caractère : colères aveugles, coups, batailles, impulsions violentes ou homicides... Aux épileptiques vrais avec crises, aux impulsifs dangereux, ajoutez les névropathes, les psychopathes, les persécutés, les pervers, les déprimés à idées de suicide, les « suicidés altruistes » qui, plus tard, se

Ce mal moderne : la Folie n'est pas l'apanage exclusif de chefs agités ne rêvant que plaies et bosses. Il gagne toutes les couches sociales. Ses causes : l'effroyable tumulte de la Machine multiforme. Oui ! la mécanique broie le cerveau aussi sûrement qu'elle le ferait d'un membre pris dans ses engrenages. Plus redoutable encore, l'Alcool dissout les cellules cérébrales déjà tant ébranlées, meurtries par tous ces bruits, par tous ces chocs...

S FOUS

L'AGENT TUÉ



De haut en bas : les agents Michaut, Godin (qui fut tué) et Chaut qui tentèrent d'appréhender le malfaiteur après une poursuite commencée quai de Bourbon (ci-dessous).



DANS son mélancolique décor de vieux immeubles solennels, habités jadis par la plus noble aristocratie, l'île Saint-Louis est à l'ordinaire, une oasis de paix recueillie où l'on se laisse aller bien plus volontiers à rêver du passé, qu'à méditer sur les péripéties de l'actualité.

Et, pourtant, un drame sanglant vient de s'y jouer.

L'autre soir, à neuf heures, M. Laloge, chauffeur de M. Lyods Thomas, premier conseiller à l'ambassade d'Angleterre, regagnait paisiblement son logis, à bicyclette, quand presque arrivé chez soi, à quelques mètres de l'hôtel du prince Bibesco dont Mme Laloge est concierge, il remarqua une ombre suspecte qui effectuait une fouille hâtive dans une auto en stationnement devant le n° 51 du quai de Bourbon.

Mais à peine le passant fut-il à proximité de l'individu louche, que celui-ci se prit à courir à toutes jambes vers le pont Saint-Louis, qui rejoint l'île du même nom à l'île de la Cité, derrière la majestueuse silhouette de Notre-Dame.

Sans perdre un instant, le cycliste s'élança sur les pas du fugitif, tout en

criant à pleins poumons pour faire arrêter celui-ci, par quelque éventuel témoin. Mais les rues de la Cité étaient solitaires. Sans aucun renfort, M. Laloge poursuivit le malfaiteur jusqu'à la rue Chanoinesse, et ce fut là que l'épisode mouvementé tourna aux péripéties sanglantes.

Comme le courageux chauffeur sautait de son vélo, devant le voleur, et allait lui jeter cette machine à travers les jambes pour lui barrer le chemin, l'homme sortit les poings des poches de son imperméable et, un revolver dans chaque main, tira à bout portant sur son adversaire. D'une vigueur non moins remarquable que son courage, M. Laloge parut sur le moment, ne point s'apercevoir qu'une balle (miraculeusement, sans danger mortel), lui avait perforé le flanc droit. Il lutta un instant avec l'agresseur pour le réduire à l'impuissance, mais bientôt une douleur profonde l'obligea à renoncer au corps à corps. Stoïque, il continua toutefois de poursuivre le dangereux fuyard, jusqu'à ce qu'il pût enfin donner l'alerte à d'autres témoins, rue d'Arcole.

Des agents cyclistes effectuant leur ronde dans la Cité, passaient justement par là. Un homme leur indiqua que le meurtrier courait à perdre haleine dans la direction de l'Hôtel de Ville. Les gardiens de la paix se précipitèrent aussitôt et, pédalant plus vite que son compagnon Duflot, l'agent Godin rejoignit l'énergumène au pont d'Arcole. Au même instant, une vraie salve retentit de nouveau. Le malheureux Godin s'écroula au pied d'un lampadaire élec-

trique, au milieu du pont. Il venait d'être abattu, foudroyé à bout portant, par trois balles qui l'avaient frappé au ventre et à la poitrine.

Alertés par la série de détonations et par les coups de sifflet ininterrompus de leur collègue Duflot, les agents Chaut et Michaut, en faction à proximité de l'Hôtel de Ville, pourchassèrent à leur tour le sanguinaire fugitif. Ils dévalèrent, sur ses pas, la rampe donnant accès au bas port de la Seine, poursuivirent la course dramatique au long du fleuve, jusqu'au pont Louis-Philippe; mais au moment d'atteindre le véritable fauve traqué, ils le virent brandir une fois de plus ses armes redoutables.

— Vous ne m'aurez pas, vaches ! cria l'homme.

Un dernier coup de feu claqua : le malfaiteur s'était fait justice.

Une demi-heure plus tard, dans une salle de chirurgie voisine de celle où M. Laloge subissait l'extraction du projectile qu'il avait dans le ventre, et tout à côté de la chambre mortuaire où reposait l'infortuné Godin, le sanguinaire auteur du triple drame expirait, au cours de l'opération du trépan. Accourus en hâte, le commissaire de police du quartier Saint-Merri et les magistrats du Parquet, procédaient alors à l'inventaire du véritable arsenal et du fatras d'objets hétéroclites trouvés dans les poches du meurtrier, dont sept revolvers chargés !

De plus, des pièces d'identité se trouvaient dans la fouille. Mais les unes étaient établies au nom d'un architecte parisien ; les autres désignaient un cultivateur originaire de la Charente. Ni celles-ci, ni celles-là n'étaient, à l'évidence, les propres « papiers » du voleur.

Quel était donc ce terrible hors-la-loi ? Grâce au *Bulletin Criminel*, publié par le Contrôle des Recherches de la Sûreté Nationale, on ne tarda pas à retrouver et la photo, et le signalement authentiques du mystérieux énergumène. Il s'agissait d'un sergent déserteur du 2^e régiment de spahis, en garnison à Tlemcen et qui, depuis le mois de juin de l'année en cours, avait disparu après avoir volé 9.000 francs dans la caisse de l'escadron dont il était le comptable. Cet intrépide mauvais sujet, originaire de Tours, où il était né le 3 juin 1913, était Jean Murger.

Il avait toujours été un triste garçon. Enfant indomptable et paresseux, il avait déjà commis maintes rapines dans la région d'Orléans, où sa mère s'était installée auprès de sa fille aînée (bibliothécaire de la gare des Aubrais), lorsqu'en 1924, le père Murger eut abandonné son foyer. A seize ans, l'incorrigible maraudeur était arrêté par les gendarmes de Cléry ; mais son honorable famille intercédait pour qu'il ne fût pas incarcéré dans la « maison d'éducation surveillée » à laquelle il était promis. Pendant deux ans, on redoubla de vigilance pour maintenir

Le cercle de ses poursuivants se resserrant sur lui, Murger (ci-dessus) se tira une balle dans la tempe.

l'adolescent dans l'honnêteté. En vain ! Il commit de nouveaux larcins, il continua, au grand tourment des siens, de chaparder dans les boutiques et de piller dans la campagne. Si bien que sa malheureuse mère finit par exiger qu'il s'engageât dans l'armée. En 1931, il partit pour l'Algérie, entra au 2^e régiment de spahis et renouvela en 1934, puis en 1937, son engagement militaire.

Bien qu'ils n'eussent de lui que de très rares nouvelles, qu'ils ne l'eussent revu qu'une seule fois, voilà deux ans, ses parents se flattaient de l'avoir sauvé de ses perniciosus instincts. Hélas ! au mois de juin dernier, les Murger virent revenir les gendarmes à la recherche du mauvais sujet, voleur et déserteur, poursuivi par le Conseil de guerre...

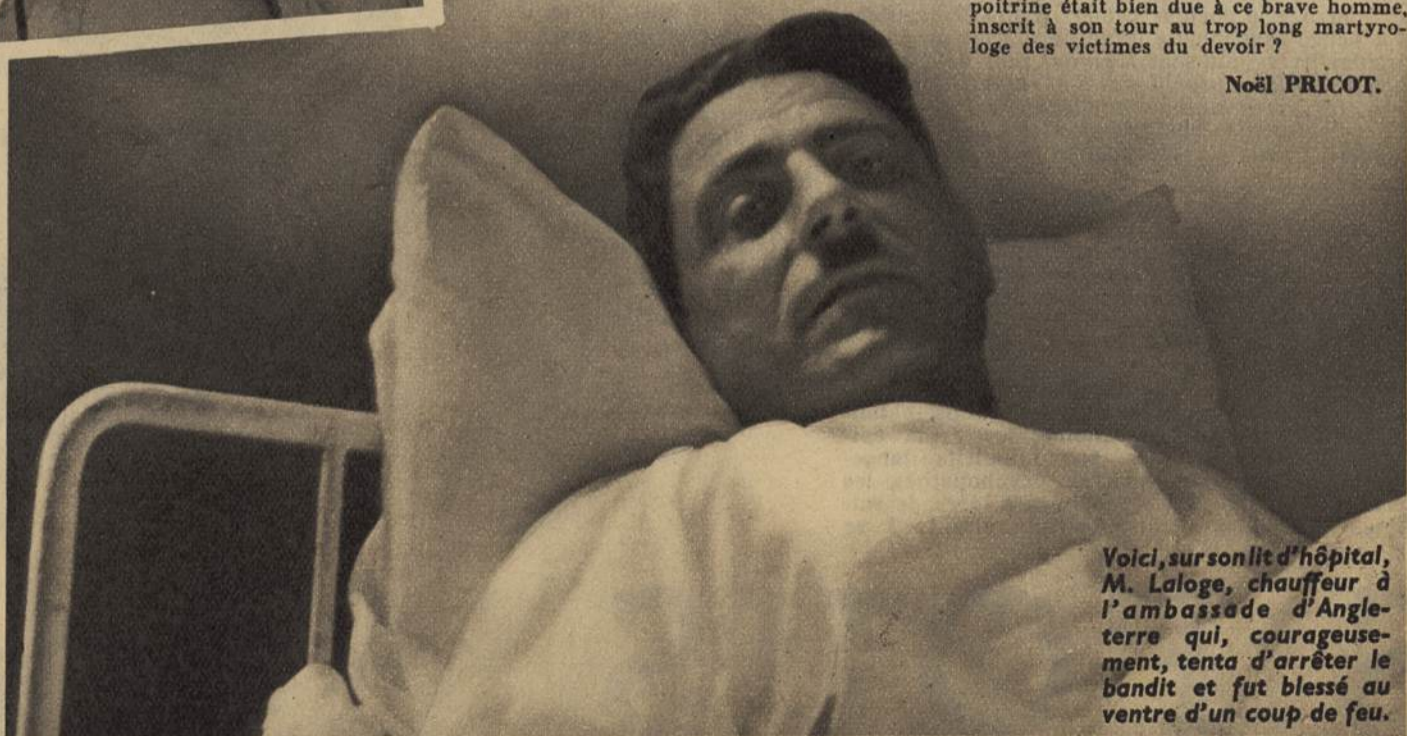
L'honorable famille de l'incorrigible chenapan ne devait le revoir qu'après la tragédie du pont d'Arcole. La reconnaissance du cadavre, par la sœur du déserteur assassin, fut une scène fort émouvante.

Dans un modeste foyer de la rue de Charenton, une autre jeune femme sanglotait, au même moment, en pressant contre elle sa petite fille de six ans. C'était Mme Godin, accablée de douleur par la disparition si soudainement atroce de son infortuné mari.

Godin, pauvre garçon de trente-quatre ans, était bien digne des larmes que pleuraient sur sa mémoire sa famille et ses collègues du commissariat de Saint-Merri. Il avait été un époux parfait, un père dévoué, un excellent homme ponctuellement fidèle à son devoir. Entré dans la police au lendemain de sa libération du service militaire (en 1922), marié quelques années plus tard, il était le modèle de ses camarades et la joie de sa jeune famille.

La décoration posthume épinglée sur sa poitrine était bien due à ce brave homme, inscrit à son tour au trop long martyrologe des victimes du devoir ?

Noël PRICOT.



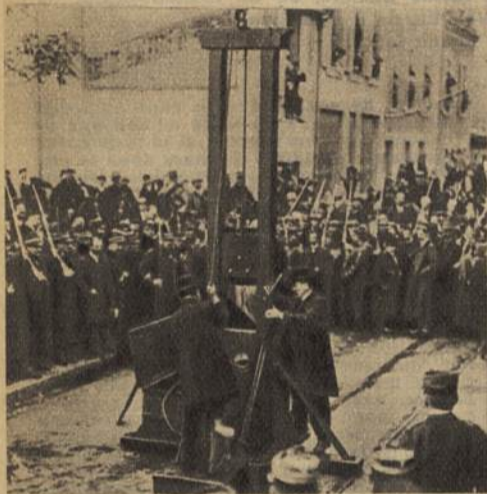
Voici, sur son lit d'hôpital, M. Laloge, chauffeur à l'ambassade d'Angleterre qui, courageusement, tenta d'arrêter le bandit et fut blessé au ventre d'un coup de feu.

L'UN des plus lointains souvenirs qui se rattache à l'histoire de l'humanité est celui d'un « tueur ». Caïn fut le premier qui démontra que l'homme porte en soi un redoutable instinct : celui de détruire son rival, fût-il innocent.

Depuis, des torrents de sang ont inondé la terre.

La chronique des faits divers fournit, hélas ! presque quotidiennement de tragiques exemples sur la diversité des formes de la férocité individuelle. Mais il y a eu, il y a encore, et il y aura sans doute longtemps des meurtres portant le nom de condamnations officielles. Sous tous les climats, chez toutes les races, à l'abri de la plupart des gouvernements, la société exerce fréquemment sa vengeance par d'inexorables sentences de mort. Elles ont été ou sont appliquées selon des traditions ou des méthodes qui offrent de multiples aspects. Nous allons dans une série d'articles en récapituler la cruelle histoire.

Férocités à travers les Ages



La décapitation au moyen de la guillotine est plus sanguinaire, mais moins féroce que la plupart des exécutions.

Commençons par la France. La guillotine, qui présente l'inconvénient d'être le système d'exécution le plus sanguinaire — entendez par là : qui répand le plus de sang — offre « l'avantage » d'être le plus rapide, donc le moins inhumain, comparativement aux autres supplices.

On a maintes fois cherché à savoir si les guillotins conservaient encore quel temps leur connaissance. MM. Regnard et Loye ont fait connaître, à ce sujet, des résultats d'expériences d'où il résulte qu'aucun signe conscient n'a pu être constaté deux secondes après la décollation. Cependant, des mouvements réflexes comme le clignement des paupières ont été constatés jusqu'à la sixième seconde. Ces auteurs disent également que, durant les deux secondes qui suivent la décapitation, les yeux demeurent ouverts et la bouche énergiquement fermée. La tête, comme le corps (et ceci est actuellement vérifié), n'accusent pas le moindre mouvement spontané ; au bout d'une minute la face commence à pâlir ; après quatre minutes elle se montre tout à fait exsangue.

En Allemagne, on décapite également, mais à la hache ou à l'épée, cette dernière se maniant à deux mains, comme la hache.

Pour l'exécution à la hache, le condamné prend place, pieds et poings liés sur l'échafaud. Le billot, sur lequel il posera la tête, est recouvert d'un voile noir. A côté, se trouve son cercueil, déjà à moitié plein de sciure de bois.

Pour l'exécution à l'épée, il n'est plus besoin de billot. Le condamné s'agenouille et, d'une large volte, de bas en haut, le bourreau tranche la tête.

En Espagne, la mort se donne encore par le garrot. Le condamné est lié, assis, à un poteau. Un collier de fer est passé à son cou et, derrière le poteau, un tour-

niquet agissant sur le collier refermé, le serre.

Ce supplice est long, mais il est pourtant moins féroce que le mode d'exécution appliqué, jusqu'au siècle dernier, dans la péninsule ibérique. On dépeçait alors tout vifs les criminels, on leur sectionnait les membres, on leur arrachait des lambeaux de chair, cependant que les malheureux gardaient conscience de leur effroyable torture...

En Grande-Bretagne, la pendaison est appliquée, procédé non sanguinaire et instantané, par la projection du corps dans le vide, ce qui entraîne le bris des vertèbres cervicales.

Dans certains pays baltes, on emploie le poison.

Enfin, aux Etats-Unis, dans beaucoup d'Etats de la Fédération, l'électrocution est à la mode. Elle fut adoptée dans une pensée humanitaire, car on croyait que le mort ainsi donné serait foudroyant. Malheureusement, et quels que soient les perfectionnements qui ont été apportés aux appareils, il faut en général plusieurs décharges, totalisant au moins 60 secondes, pendant lesquelles le patient souffre.

En ce qui concerne les exécutions militaires, elles tiennent souvent, lieu moins d'un châtimement foudroyant que d'un barbare assassinat.

En France, un peloton d'exécution comprend douze hommes qui sont placés à dix pas du condamné et, quelquefois, plus près. Malgré cela le patient est rarement tué sur le coup.

Jadis, quatre des hommes du peloton devaient viser à la tête et les autres au cœur. Actuellement, ils visent tous à la poitrine, sur une ligne qui joint les deux bras, à mi-hauteur entre les coudes et les épaules.

Dans une dizaine de cas observés jadis, selon Lacassagne. Il y eut quatre fois seulement une blessure foudroyante, trois fois au cœur, une fois au cerveau ; quelques blessures mortelles et... quelques blessures inutiles, par des balles ayant atteint la mâchoire inférieure, la base du cou, la clavicule, l'épaule, la cuisse ou la jambe.

Lors de l'exécution, en 1812, du général Malet — qui avait dirigé un complot contre l'empereur — et de ses onze co-accusés, il y avait un premier peloton de 120 hommes et un peloton de réserve de

30 hommes. Malet mourut en héros. Marco de Saint-Hilaire nous a laissé de cette exécution en série une relation bouleversante.

Au commandement de FEU prononcé par Malet lui-même, 120 balles criblèrent à bout portant les malheureux, qui tombèrent tous, excepté Malet. Celui-ci demeura debout et ferme sur les jarrets, porta la main à la poitrine, car il n'était que blessé et recula jusqu'au mur auquel il s'adossa :

— Et moi donc, mes amis, vous m'avez oublié ? s'écria-t-il.

Puis, tout ruisselant de sang, il fit encore un pas en avant et il cria :

— A moi le peloton de réserve.

Et l'officier de gendarmerie commanda :

— En avant, la réserve.

A cette seconde décharge de 30 coups, Malet tomba la face contre terre, mais comme il n'était pas mort on fut obligé de l'achever à bout portant...

Décollation. Exposition des cadavres.

Ainsi qu'on sait, dans l'ancienne France la potence était le supplice réservé aux roturiers comme aux bandits. La décollation était l'apanage de la noblesse. Voici comment procédait le bourreau pour décapiter les aristocrates :

Sur un échafaud de deux mètres de hauteur, on plaçait un billot. Le condamné ayant gravi les marches, enlevait son habit, puis attendait, la tête nue et le cou découvert. On lui liait les mains par devant ; puis il se mettait à genoux pour se faire couper les cheveux. L'exécuteur le pria ensuite de baisser le chef pour repérer la jointure des os du cou. Le patient se levait. Le confesseur se retirait à ce moment. C'est alors que le bourreau, se saisissant de son épée, et d'un seul coup de revers, abattait la tête du condamné, laquelle s'en allait rouler à plusieurs mètres.

Si l'exécuteur manquait son coup, il achevait de couper la tête à la hache et sur le billot.

Par contre, s'il employait uniquement la hache, le condamné se mettait à genoux, posait sa tête sur le billot et le

... pendaison ; les nobles à la hache ou bien encore à l'épée

Sous l'ancien régime, les manants étaient exécutés par...



bourreau la lui séparait du tronc d'un violent coup de son instrument.

Il arrivait aussi que le bourreau manquât son coup à la hanche. Il devait alors s'y reprendre à plusieurs fois pour achever son œuvre. En 1632, la tête du Maréchal, duc de Montmorency, ne tomba qu'au dix-huitième coup.

D'autres exécuteurs furent, au contraire, d'une adresse et d'une sûreté de main extraordinaires. Le Maréchal, duc de Birron, exécuté en 1602, était debout, et parlait, et gesticulait, lorsque le bourreau, à l'improviste, et d'un seul coup, lui fit sauter la tête.

Il y a 170 ans, le chevalier de la Barre fut également décapité debout et d'un coup si violent que la tête — si on en croit les chroniqueurs du temps — demeura un instant sur le cou, après avoir été tranchée par l'épée. Inutile de dire que l'on fit à ce sujet des chansons, des épigrammes, des satires.

— Frappe, aurait dit le chevalier au bourreau !

— Monsieur, c'est fait, aurait répondu



Le célèbre gibet de Montfaucon, élevé au XIII^e siècle, fut pendant des centaines d'années, "garni" de squelettes.

l'autre, vous n'avez qu'à vous secouer ! De la Barre s'étant secoué, dit la légende, la tête et le corps seraient tombés, l'une d'un côté, l'autre de l'autre...

Outre ces procédés cruels, la justice vengeresse infligeait autrefois aux condamnés un châtimement complémentaire : la privation de sépulture.

On accrochait à des fourches patibulaires et par dessous les aisselles, les corps des suppliciés ; et on les laissait à la merci de intempéries jusqu'à ce que le cadavre ne fût plus qu'un squelette.

C'est ainsi que le corps de Pierre des Essarts, décapité en 1413, demeura exposé pendant trois ans au célèbre gibet de Montfaucon.

Un peu plus tard, sous Charles IX, on vit, de façon permanente, à ce gibet de Montfaucon, 50 à 60 cadavres desséchés, mutilés, déchiétés par les oiseaux de proie, courbés et agités par le vent. Montfaucon était un village situé en dehors de l'enceinte de Paris, à l'époque — le gibet fut construit au XIII^e siècle — à peu près entre les actuelles Buttes Chaumont et La Villette.

Ce fut là que Charles IX, accompagné de quelques-uns de ses familiers, vint contempler le corps de l'amiral de Coligny. On raconte qu'il se prit à le considérer avec plaisir, alors que ses partisans se bouchaient le nez, et qu'il fit à cette occasion cette réflexion historique : « Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon ! »

Cette exposition des cadavres était également d'usage en d'autres pays. En voici un exemple : Charles XII de Suède, ayant fait torturer Patkul, général suédois, le fit ensuite rompre vif et mettre en quartiers qui, accrochés à des poteaux, demeurèrent pendant six mois exposés sur la place publique...

(A suivre.)

W. de L.

DU MONDE

permet pas de jeter un coup d'œil,

des différents comités qui me système :

espagnole a pris le contre-pied du lieu de condamner un prisonnier à on le condamne à X... années de ralenti

é ? Vous allez fort !

ds. Vous voulez parler de la femme. Pres et déjà la chose est prévue. On ne devait pas briser automatique-va construire incessamment des par-d'expérience, et, pour certains it des sorties de ville, des permis- heures sur parole.

Le barrissement rauque d'un haut-ous les voûtes.

la géole qui ouvre l'émission.

rier, vos comités ont décidé de faire quotidienne de pain aux femmes et u stade de Monjuich. Je vous trans- de ces malheureuses victimes de , écoutez la première émission de

prison, les hommes font le silence. rétre qui apprend à lire à Joachim schiste, casse une cigarette en deux son élève. Julian Palanca, un archi- id suspect, qui poursuit ici ses imposable maquette de plâtre à t qui représente une villa de style

Serra, ex-perceur de coffre-forts, peintre en bâtiments, suspend le ons. Emilio Patrochola, ex-timadore comité de la troisième galerie, eu d'une distribution de jetons de l et Montanera, espions franquistes és à mort, cessent eux-mêmes de le dactylographe leurs recours en

mission est terminée.

n. Pas d'applaudissements. Rien. Un

La vie de la géole reprend son

Des types...

bre de décorer sa cellule à sa guise. ngés avec les peintres. D'autres ont ral, se sont transformés en tapis- ont construit des cosy, que je vois, s aux coloris violents, et de livres. légumes » du Ritz ont laissé les , parmi ces étrangers, des gentlemen agière, du temps qu'ils étaient esquels j'ai trinqué à la cala, à et, au Shangai et dans les autres uds ? Oui. Quelques-uns, bien sûr, me des braves types, aussi, des im- laissé aller à faire des bêtises. Sans lé, ou peut-être même n'avaient-ils un pays en révolution, le puissant protégé aujourd'hui peut fort bien, fugitif traqué à mort, tel le senor t de police à 9 heures du matin, prisonnier à midi et cadavre à



Le dernier interrogatoire de deux condamnés à mort auxquels il ne sera point fait de grâce.



Malgré la pénurie des vivres, ceux du dehors se prient pour aider ceux du dedans. L'arrivée des colis.

Il y a là M. X..., un négociant qui s'était retiré, avec des rentes gentillettées, dans sa Dordogne natale. Un neveu ambitieux l'a arraché, lui et ses gros sous, à cette vie qu'ite, pour le lancer dans une affaire de ravitaillement en vivres, qui s'est transformée en affaire de ravitaillement en munitions. Un arrivage de poudre de guerre, payé cash d'avance, s'est transformé, durant le voyage, en poudre de chasse — et pas fameuse avec ça. Pendant deux mois encore, l'imprudent pourra regretter ses pantoufles, sa canne à pêche, sa petite villa et son jardin qui descendent en pente douce vers la rivière...

M. Y... leur a vendu — comme il me l'avoue lui-même — du caca. Des avions rapetassés à la seccotine, des conserves pourries, du riz bouffé aux vers. Et il a « pris » beaucoup, beaucoup de galette, avec la complicité de quelques comitards qui font pénitence dans la même rangée que lui. Au tribunal populaire, où on l'attend la semaine prochaine, il va, comme on dit, la sentir passer. A sa place, je m'arrangerais avec les peintres pour la décorer agréablement, cette cellule n° 89. Et j'exigerais de la peinture garantie pour longtemps.

J'assiste à une scène poignante, à une de ces équivoques (erreur, bourde) que les fonctionnaires espagnols — je le leur dis carrément ici — ont eu le tort de multiplier à l'infini, dans tous les domaines.

M. Z..., un Français d'allure cossue, revient du greffe, pénètre dans sa cellule, empoigne sa valise, et y entasse ses vêtements.

— Je suis expulsé, me dit-il. Je pars sur le bateau de cet après-midi. Demain, je serai à Marseille. Quel bonheur !

Au salon de coiffure, on lui donne un tour de faveur. Le circur fait reluire comme glace ses chaussures. Au pressing-vapeur, son pantalon se marque d'un pli impeccable. Brosse, propre comme un sou neuf, il se présente, après avoir serré des dizaines de mains, au kiosque de la rotonde.

— Libertad. Ordre de la direction. Voulez-vous me faire le plaisir de demander confirmation. Je désire sortir de suite.

— Bueno, señor.

Le surveillant empoigne son téléphone, parle longuement, raccroche :

— Regrets, señor. Il y a maldonne. Votre expulsion est suspendue. Vous êtes procesado (poursuivi). Vous pouvez retourner à votre cellule.

Je verrai toujours cet homme se passer la main sur le front, laisser tomber sa valise, parcourir, d'un regard désespéré, le sombre décor hérissé de grilles, et retourner lentement, cassé, désossé, dans son in pace.

L'Univers du prisonnier

La rotonde devient le dernier salon où l'on cause, où l'on discute, où parfois l'on se dispute, quand on ne va pas jusqu'à se battre.

S'agit-il de controverses politiques ? Les hommes des comités me disent que non.

— Quand une bagarre éclate, elle est presque toujours due à la rencontre de deux gangsters professionnels. Règlement brutal de vieux comptes, quoi...

— Ou affaires sexuelles ?

Avec franchise, les gars approuvent :

— Cela arrive aussi. Des homosexuels, il y en a dans toutes les prisons. Mais ici je vous défie de trouver des caïds ! Dès qu'un cas d'homosexualité est découvert, le... couple est séparé durant les heures nocturnes.

— Enfantillage. Ils peuvent se retrouver pendant le jour, dans une cellule neutre.

— D'accord. Nous vous disons que nous combattons ces pratiques. Nous ne vous disons pas que nous sommes parvenus à les supprimer totalement.

Le prisonnier qui aime le grand air peut vivre à longueur de journée, sous l'œil vigilant des sentinelles, dans les immenses patios qui bordent les galeries. L'exercice est toléré, encouragé. La « Tertiaire » ne tient pas à ce que les hommes sentent le renfermé. Veulent-ils lire ? La vaste bibliothèque est à leur disposition, ouverte en permanence. Ils peuvent recevoir chaque jour des visites.

Une question me vient :

— Dites, la non-obligation de travailler n'encourage-t-elle pas la fainéantise ?

— Tôt ou tard, ils viennent tous demander du travail, me répond-t-on. Ce geste, librement accompli, est considéré par l'administration comme le premier pas dans la voie de la réadaptation.

J'entends un bruit de ferraille. Un wagonnet, une sorte de benne à claire-voie roule sur le dallage de la rotonde. Elle est surchargée de paniers, de colis de victuailles.

Mes informateurs me désignent le chargement :

— Vous allez assister à toute une série d'arrivages semblables. Ceux du « dehors » savent que le « régime-maison » est insuffisant. Alors ils assistent de tous leurs moyens, préférant se priver durement eux-mêmes.

— Cependant vous avez abandonné à diverses reprises votre ration de pain aux réfugiés qui arrivaient ?

— Sur. Il n'y a jamais de pain dans nos colis. Vous savez bien que le pain est terriblement rationné.

Je suis encore hanté par ces seize portes verrouillées derrière lesquelles se morfondent les prisonniers au secret :

— Et ceux-là, les assiste-t-on ?

— Non. Entre l'extérieur et eux, toute communication est coupée. Mais les comités se chargent d'améliorer leur ordinaire, et de leur procurer, par-ci par-là, une cigarette ou deux.

Un "partant"

J'ai vu partir un condamné à mort. Terriblement nerveux, il se vêtit avec soin, accepta quelques pincées de tabac et quelques feuilles de papier à cigarette.



De haut en bas : Devant la prison, une pauvre vieille ravitaille son fils. — Le détenu Palanca poursuit ses études. — L'ordinaire, plus que frugal. — La prison comporte des circur. — Un prisonero italien.

— Salud ! camaradas...

— Salud ! Antonio.

L'homme se redresse, esquisse un sourire :

— Soy valiente...

Il s'appelle Antonio Ramirez Arriaga. Il a vingt-quatre ans. Il a « descendu » à coups de mitrailleuse, deux des quatre gardes d'assaut qui venaient l'arrêter sous l'inculpation de chantage au pistolet. Le tribunal popular, aujourd'hui, n'absout plus ces excès-là.

Un surveillant s'approche :

— Tu veux que je t'accompagne au greffe, ou bien veux-tu y aller seul ?

Antonio, tout blanc, hésite. Il voit le long couloir, il imagine, à la porte du greffe, côté sortie, les guardias, l'arme au pied, entourant les deux voitures qui précéderont et suivront l'ambulance où on va le prier de « prendre place »...

Visiblement, il faiblit.

— Accompagne-moi, dit-il au surveillant.

Les deux hommes disparaissent dans le noir. Un condamné militaire, ex-officier pourvu d'un bail de trente ans, sourit avec dérision, et dit, connaisseur :

— Il ne fera pas bonne figure devant les fusils, celui-là !

Harry GREY.

ACCORDEONS — Instruments de musique



Vente directe du fabricant aux particuliers — franco de douane — Plus de 1 million de clients. Demandez de suite notre catalogue français gratuit

MEINEL et HEROLD, Markhausen 509 (Tch.-Slov.)
Affranchir lettres 1.75, cartes post. 1 »

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau. Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis. Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente. INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17^e

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)
Brochure gratuite sur demande
28, AVENUE HOCHÉ (8^e)
CAR. 19-45

ALTA
présente
ARC

LA NOUVELLE MONTRE-BRACELET EPOUSANT LA FORME DU POIGNET (rectangulaire ou tonneau)



49 fr.
avec verre incassable bracelet métal chromé : 69 fr.

Garantie 5 ans sur facture ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT Ouvert tous les jours sauf Dimanche D. ALTA, 120, rue de Rivoli PARIS (Métro Châtelet)

LIVRES RARES ET CURIEUX

demandez tous mon catalogue illustré (archi-curieux) envoi discret contre 1 fr.

M^{me} D. RAVELEAU à Noisy-le-Grand (S.-&-O.)

Cette annonce n'est pas valable pour la Belgique.

la Timidité

est vaincue en 8 jours par un système inédit et radical, clairement exposé dans un très intéressant ouvrage illustré qui est envoyé sous pli fermé contre 1 franc en timbres. Écrire au Docteur V. D. Fondation RENOVAN, 12, rue de Crimée, Paris.

QUELQUES LIVRES

richement illustrés :

PENSIONNAT DE DEMOISELLES (M. des Vignons)	11 fr. 50
A HUIS-CLOS, causes salées (Paul Roué)	14 fr.
MANUEL DE L'AMOUR CONJUGAL (D ^r Eynon)	14 fr.
LES MÉNAGES MODERNES (M. d'Apinac)	21 fr. 50
L'ORGIE DES CARESSES (A. du Loup)	16 fr. 50
L'ART D'AIMER (D ^r Jaf)	14 fr.
CHAUDS NUITS D'AMOUR (Lucy Kissing)	16 fr. 50
AVANT, PENDANT, APRÈS (D ^r Caufeynon)	11 fr. 50

Chaque volume, accompagné du CATALOGUE GÉNÉRAL de livres rares, est envoyé discrètement et franco contre bon ou mandat-poste adressé au Comptoir du Livre, 18, RUE DU MAIL, PARIS (2^e) — C.Ch.P. 104957

Cette annonce n'est pas valable pour la Belgique.

GUIDE DES CARESSES

Fort volume de près 300 pages, avec gravures réalistes. Env. discret contre mand.-post. ou timbres-poste de 20 f. (citre-rembt : 25 f.) LIBRAIRIE, 7, rue de la Lune, PARIS
Ecrivez ou venez voir. Entrée libre de 9 à 19 h.

Cette annonce n'est pas valable pour la Belgique.

ROMANS DE CAPE ET D'ÉPÉE

Vient de paraître :

LA
REINE D'ARGOT
de
MICHEL ZÉVACO

Quelques titres parus :

Jean de la Hire : La Captive de la Tour Mystère.
Michel Zévaco : Don Juan.
R. Jean-Boulan : La Dame galante.
Paul d'Ivoi : Les Coeurs d'or.

En vente partout

TALLANDIER, 75, rue Dareau, Paris

4 frs

Benoit de VAISE

LA RADIESTHÉSIE DIVINATOIRE
à la portée de tous

Manuel Théorique et Pratique du Pendule Hermétique
Envoi franco domicile contre timbres-poste **3 fr.**

LIBRAIRIE CRITIQUE, 25, Rue de Vanves, Paris

L'ÉLECTRICITÉ



Pourquoi le traitement par l'électricité guérit :

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur **M.A. GRARD** de Bruxelles et envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, va vous l'apprendre immédiatement. Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du **Système Nerveux et de l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les Maladies des Voies Digestives et du Système Musculaire et Locomoteur.**

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade a toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'Électricité Galvanique pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instantanément tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

C'EST GRATUIT : Écrivez à M^r le Docteur **M.A. GRARD**, Institut Médical Moderne, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

Affranchissement pour l'Étranger lettres 1.75 cartes 1 fr.

VOTRE PALAIS... pour son goût
VOTRE ESTOMAC... pour sa digestibilité
VOTRE SANTÉ... pour son iode et ses vitamines
seront satisfaits en dégustant le

Suprême d'Oursins

Produit pur comportant uniquement le corail de l'oursin dans sa couleur naturelle

Le gobelet contenant le produit de 90 oursins : 9 fr. 50
En vente dans toutes les bonnes maisons de comestibles

Pour le gros : M. ADENOT, 11 bis, rue de Moscou. Téléphone : Eur. 54-19

Rhumatisants

Faites régulièrement votre cure d'

URODONAL

VOUS ÉVITerez DOULEURS, SCIATIQUE, MIGRAINES, OBÉSITÉ.



Une cuillerée à café matin et soir dans un peu d'eau. Toutes pharmacies.

ÊTES-VOUS DÉJÀ VIEUX ?

Le fonctionnement de vos Glandes Endocrines est la cause de la diminution de votre potentiel vital. Ces glandes ont une action très importante : la sécrétion des HORMONES déversées dans le sang. De plus elles agissent les unes sur les autres et la sécrétion de chacune d'elles conditionne le bon fonctionnement de toutes les autres. Le remède à ce mauvais fonctionnement, cause du vieillissement précoce (faiblesse sexuelle, neurasthénie, fatigue intellectuelle, manque de mémoire, lassitude générale, etc., etc.) a été découvert du jour où l'on a prouvé que les HORMONES secrétées par chaque glande sont identiques pour toutes les espèces et que les sécrétions glandulaires internes des jeunes animaux absorbées par voie buccale valent pour l'homme une véritable injection de sérum humain jeune.

Cette admirable découverte est réalisée pratiquement par les dragées ORMOPHYSE qui contiennent les extraits glandulaires suivants : hypophyse, Ipoïdes orchitiques, surrénales, thyroïde, dans les proportions que la nature a fixées, associés à des substances végétales fournissant le phosphore assimilable nécessaire au système nerveux.

Une brochure médicale très détaillée sur les fonctions des glandes endocrines est envoyée gratuitement et discrètement ainsi qu'un échantillon de dragées (contre 1 fr. de timbres pour frais) sur demande au Laboratoire de : l'ORMOPHYSE, 40 rue d'Alsace-Lorraine, MALAKOFF (Seine) 30 fr. 75 toutes pharmacies.

Pour la publicité dans "DÉTECTIVE"

s'adresser à **G. BALLY**

50, rue de Châteaudun, Paris-9^e — Tél. : Tri. 81-12

Je m'défends



Devant la foule toujours facile à subjuguer, le pseudo-médecin, pour vendre son produit, fait usage d'une planche anatomique, où il montre, d'une baguette assurée, la place et le rôle des organes. Érudition bien sommaire, mais qui, hélas, "porte".

M. de St-Saphier, «médecin»

Vous, monsieur, vous souffrez du foie !

L'homme ainsi interpellé s'est arrêté devant un grand diable revêtu d'une blouse, coiffé d'un calot d'intérne, le tout d'une blancheur impeccable, discourant auprès d'une table garnie de petits sachets, de deux livres de médecine ouverts à des planches coloriées, et d'une carafe remplie d'un liquide rosé.

Une pancarte indiquait qu'il s'agissait de M. de Saint-Saphier, providence de ceux qui souffrent.

Le client avait été happé dans sa course et moi-même, par curiosité, venais grossir le nombre des auditeurs, me rendant compte de suite que seul mon facies ou mon architecture m'avait épargné d'être cité, à la place de mon voisin, comme exemple pour maladie de foie.

Mais M. de Saint-Saphier n'allait pas laisser échapper le client qu'il avait si bien « ferré » et commença aussitôt son boniment :

— Oui, monsieur, vous souffrez du foie, cela se remarque sur votre visage, vos digestions sont pénibles ; après les repas vous êtes atteint de somnolence ; à votre réveil, votre bouche est dépourvue de salive et c'est avec un réel malaise que vous vaequez à vos occupations. Le foie, monsieur, rien que le foie. Et quand je pense que le remède est si simple, même sans aucun régime.

L'homme regardait, étonné, semblant se demander : « Mais où a-t-il découvert tout cela ? ». Moi-même, d'un rapide examen, je m'étais rendu compte que je ressentais les mêmes symptômes.

Lorsque ce bienfaiteur des humbles jugea que l'auditoire était suffisant pour l'écoulement de sa marchandise, il saisit une baguette pour nous détailler exactement de quoi nous étions tous atteints sans nous en douter. Ce fut effrayant !

Il avait accroché à un arbre, derrière lui, une planche anatomique, montrant l'intérieur d'un être humain. Par suite de la pluie et des intempéries, les intestins étaient un peu effacés et pouvaient se prendre pour un assemblage des lignes du métro, peint par un futuriste. Quant au foie, d'un prodigieux volume, il avait tellement souffert des coups de baguette du démonstrateur, qu'un trou s'était formé en plein centre, ce qui, par transmission de pensée, semblait accroître la douleur des auditeurs chaque fois que cette baguette y pénétrait involontairement.

Le traitement, vous l'avez deviné, était des plus simples. Douze cachets contenant un choix de plantes, pour la confection de douze litres d'une tisane dont il suffisait de prendre un verre à bordeaux le matin à jeun afin d'obtenir la guérison complète. Coût : quinze francs.

Toutefois, M. de Saint-Saphier avait mal pesé son auditoire, car un certain flottement se produisit lorsqu'une dame fit mine de quitter cette conférence gratuite. Mais ce dernier avait l'œil.

— Naturellement, madame, vous supposez que cette maladie n'est réservée qu'aux hommes mais, vous-même, n'avez-vous pas des vertiges, de la lassitude, de la constipation, de la difficulté à vous lever le matin ? Cependant, vous n'êtes pas victime de

l'export-cassis ou du beaujolais ? Alors, croyez-moi, madame, le Créateur a mis sur terre toutes les plantes nécessaires aux êtres pour se guérir, il s'agit de les connaître. Je suis celui qui connaît.

— Vous achetez bien un pot d'herbe pour que votre chat se soigne lui-même, eh bien...

— Cela ne l'empêche pas de crever ! s'écria un des auditeurs en quittant le groupe, au milieu des rires.

M. de Saint-Saphier encaissa le coup en haussant les épaules et continua sa tirade, déclarant qu'il n'était pas là pour plaire, que s'il avait la T. S. F. à sa disposition il pourrait faire varier, en musique, la qualité et la quantité des plantes rentrant dans la composition de son produit, mais que, dans ce cas, le prix ne serait plus à la portée des humbles, ce pourquoi il avait toujours refusé les offres merveilleuses qui lui avaient été faites à ce sujet.

Mais où ai-je vu ce numéro-là ? Dans quel lieu, et sous quel nom ? Cette pensée me tracassait depuis mon arrêt devant ce pseudo-docteur. Peut-être au régiment ?

Appuyé près de l'arbre où pendait le panneau au foie troué, j'ai attendu la fin de la vente pour le bien-être de l'humanité et j'ai fredonné le refrain du régiment caserné à Compiègne à l'époque où je situais les faits. L'effet fut immédiat, M. de Saint-Saphier était près de moi. C'était « Mimile ».

— Toi, je l'avais repéré dès le début, je sentais que tu ne suivais pas la « coulée », me dit-il. Mon pauvre vieux, cela ne nous rajeunit pas, viens, allons prendre un beaujolais !

— Mais pour le foie ?

— Dis donc pas de bêtises, me répondit-il en regardant son panneau se balançant à l'arbre.

J'avais connu Mimile, infirmier régimentaire à Compiègne. On l'appelait « le docteur » à l'époque, où les coups de pied de Vénus, après quelques semaines de services, étaient monnaie courante.

— Va voir Mimile, en douce, disait l'ancien, c'est un type épanté qui a refusé de passer ses examens de docteur, mais, rassure-toi, c'est un gars calé qui pourrait en remonter au major, il te dira exactement ce qu'il en est.

Certes, Mimile ne se trompait pas de diagnostic car, outre le nombre de malades qu'il soignait tous les matins, il était à même, n'ayant pas été épargné, d'apprécier sur lui-même les bienfaits du traitement qu'il devait appliquer aux autres. Naturellement, la consultation se terminait à la cantine aux frais du futur client.

— Cela va-t-il durer longtemps ? disait timidement ce dernier, jetant un regard inquiet vers le cantinier dans la crainte d'être entendu.

— Mais, mon vieux, répondait Mimile, on en est tous là ; tiens, tu con-



nais le colonel ? eh bien, il l'a encore. On l'a du reste surnommée, cette maladie, « la Militaire ».

Si le futur client, après cette consultation, n'était pas rassuré, c'est que le moral était bien bas. Heureusement que, le lendemain, la visite du major rétablissait tant bien que mal les choses.

La réputation d'un type pareil ne devait pas tarder à dépasser les murs de la caserne et se répandre dans les bistrotts de la ville, en débutant naturellement par le « Bouick » qui devint la gare régulatrice de la clientèle du docteur Mimile.

Il a sauvé Dupont qui avait été abandonné par le major, on est venu le chercher de Paris. Il a soigné la femme d'un officier, mais il ne faut pas en parler car il n'a pas le droit d'exercer, etc.

Inutile de dire que rien de tout cela n'était vrai. Mimile, en médecine, ne connaissait que les cinq médicaments contenus dans le placard de l'infirmier. Pour répondre aux besoins de sa clientèle féminine, la seule qui l'intéressait, il avait trouvé une solution sans danger qu'il employait dans tous les cas sans exception.

— Je ne puis rien vous donner sans vous avoir, au préalable, ausculté minutieusement, déclarait-il à ses clientes, et Mimile prenait tout son temps, je vous l'assure, son examen portant plus spécialement sur les parties intimes de ses clientes. Ensuite, il choisissait, parmi les échantillons envoyés gratuitement à l'infirmier, des pilules de différentes couleurs, dont les propriétés lui importaient peu. Il ordonnait deux rouges, le matin à jeun et deux blanches, le soir avant le coucher, en recommandant toujours la discrétion en raison de sa situation.

Le traitement de Mimile guérissait toutes les maladies. Il était devenu le docteur clandestin et attitré de toutes ces dames au salon. C'est ainsi qu'il connut la belle Clara qui avait un peu de « retard ». Je ne sais si la guérison de cette cliente doit être attribuée à ses consultations ou aux pilules bicolores, mais le résultat heureux augmenta sa popularité.



Attablés au café, Mimile m'expliquait sa nouvelle situation. Le nom de Saint-Saphier était celui d'une petite propriété achetée avec Clara avec laquelle il avait toujours vécu depuis son départ du régiment et qui confectionnait les petits sachets de plantes qu'il appelait dédaigneusement « son foin ».

— Le matin, avant mon départ, elle me prépare un litre de « queue de cerise » car, tu sais, ma vieille « militaire » me revient de temps en temps, mais, sois tranquille, je le verse dans la carafe et c'est mes clients qui l'absorbent, cela ne peut leur faire de mal et tout le monde est content.

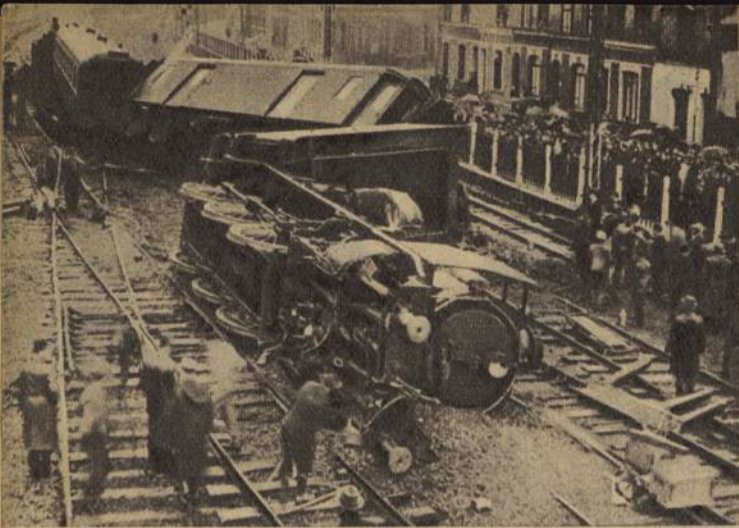
Nous en étions là de nos confidences lorsque Mme Clara fit son entrée dans notre café en coup de vent.

— Oh ! le salaud, je m'en doutais, fit-elle indignée. Quand je pense que tu leur fais boire ta « queue de cerise » que tu verses dans la carafe, et que, toi, tu te tapes du beaujolais !

— Madame Clara, répondit-il, vous ignorez devant qui vous vous exprimez ainsi ?

Elle s'inclina, repentante. Ce n'était plus son Mimile, c'était M. de Saint-Saphier qui parlait.

L'Argus de la Pègre.



Encore un déraillement près de Calais. Mais cette fois, on n'écrasera pas le chauffeur ni le mécanicien : ils sont morts, victimes de l'incurie des grands réseaux.

NOTRE VOIX

L'ESCROQUERIE AU PRÊT

LES scandales, les injustices, les fripouilleries si diversement camouflées que « Notre voix » s'efforce de dénoncer, ne semblent pas diminuer.

La besogne est lourde et la matière abondante. Devant ce lourd effort, nous n'abdiquons pas.

Aujourd'hui, et dans les semaines qui suivront, nous occuperons d'une catégorie d'escrocs, entre tous redoutables, qui s'entendent, avec une prodigieuse habileté, à dépouiller de pauvres gens.

Des personnes gênées, ayant un besoin immédiat d'argent, sont sollicitées par des annonces alléchantes, dans le genre de celle-ci : « Prêt par nos soins, depuis X... francs (le chiffre importe peu, et pour cause). Toutes garanties. Rien d'avance, discrétion assurée. »

L'emprunteur éventuel écrit à l'adresse indiquée en fournissant ses références. Quelques jours plus tard, il reçoit une lettre de l'officine qui lui répond que « l'affaire entre dans le cadre de ses opérations » (*sic*), que le prêt va lui être consenti selon des modalités parfaitement raisonnables, mais qu'il est nécessaire d'envoyer une somme de 500 fr. ou 1.000 fr., pour couvrir les frais de notaire ou encore pour les « frais d'enquête » et de publicité.

La victime, encouragée par la réponse rapide et l'espérance qu'elle lui apporte, rassemble ses dernières ressources et n'entend plus parler de rien.

Ce silence l'étonne, l'inquiète ; une lettre de réclamation est envoyée et, peu après, la réponse parvient : le prêt ne peut être accordé, « les garanties ont été insuffisantes », ou telle autre formule vague sert de point final à l'opération. Les 500 francs ou les 1.000 francs ont disparu.

Le Parquet de la Seine inquiet de l'abondance des plaintes qui lui sont transmises, a entrepris une action énergique contre ces écumeurs immondes. Le tribunal correctionnel de la Seine en juge à chacune de ses audiences. Mais la bande est si dense et les profits si fructueux, que seule une répression massive, et impitoyable, parviendra à atteindre tous les coupables et à décourager, par la vertu exemplaire de la peine, ceux qui seraient tentés de les imiter.

Pour collaborer à cette répression, nous ne pouvons mieux faire que de montrer, par un exemple précis, le mécanisme de cette fraude : les malheureux qui se sont laissés prendre, reconnaîtront leur propre infortune et n'hésiteront pas à s'adresser au Parquet.

Ce sera le sujet de notre prochaine chronique.



LA JUSTICE

PETITS PROCÈS

LE VENDEUR DE « TUYAUX »

LES affaires dites « de courses », infractions aux lois sur les paris, vont, au Palais, comme les morts de la célèbre ballade, vite, très vite.

En une audience, un expéditif président — ils le sont tous d'ailleurs — liquide en quelques minutes un quarteron de books, fussent-ils escortés de leurs satellites : intermédiaires, aides, ramasseurs de paris ou parieurs. Sitôt pris, sitôt pendu.

Malgré les rigueurs de la loi — la peine minima est de mille francs d'amende, soit douze mille francs avec les frais — l'espèce ne se perd point — à croire que le profit doit être intéressant et que le métier nourrit bien son homme.

Et cependant, à voir Manès, le prévenu, pauvre diable au visage osseux, aux vêtements sordides et flottants, je serais bien en droit de douter des bénéfiques.

Manès est poursuivi pour vente de pronostics sur la pelouse de Longchamp. Aux parieurs, discrètement, il glissait, de la main à la main, et encore sous le manteau, la liste imprimée des chevaux engagés dans les épreuves, puis d'un crayon rapide il cochait le nom du cheval qui devait gagner.

Nanti de ce précieux « tuyau », l'acheteur courait lui-même aux guichets du pari mutuel, l'espoir au cœur.

Et cela coûtait la bagatelle de deux francs ! Un bon placement après tout, peut-être !

A ce distributeur de veine, les inspecteurs firent un sort. Répéré, Manès fut arrêté, lui et ses papiers, son journal, comme il dit, car c'est bien ainsi qu'il appelle le bloc des minuscules papillons mis en vente, auprès desquels le plus modeste des prospectus vous a figure d'in-folio.

Le président (au prévenu). — Vous êtes né en Pologne ?

Le prévenu. — Ia ! mais je suis Français de tout mon cœur, mon cher monsieur le président ! (*sic*). (*Hilarité.*)

Le président. — Il n'empêche que votre nationalité exacte est inconnue. Je ne vous en fais naturellement pas un reproche.

Le prévenu. — Je suis Français instinctivement (*sic*).

Le président. — Arrivons à la vente des pronostics !

Le prévenu. — Pronostics ? Non ! Journal de sport ? Si.

Le président (incrédule). — Un journal de cette dimension ! (brandissant les minuscules fiches en éventail). Un journal de onze lignes ! Avec seulement la liste des chevaux !

Le prévenu. (écrasé par cette démonstration). — Oh, je vois, je vois bien, vous me prénez pour un book, un vrai book ! Eh bien je vous le demande. Regardez-moi bien (De face, de profil, aux juges il se montre). Oui ou non, ai-je la tête d'un book ? (*Rires.*)

Non, quant à moi, s'il fallait chercher au prévenu des ressemblances dans le genre animal, je pencherais non pour le bouc, mais pour la chouette, la vieille chouette des clochers, car Manès a double aigrette de cheveux gris, yeux jaunes saillants et bec de rapace.

Enfin, le prévenu, qui a plus d'un boniment dans son sac, lâche sa péroraison.

— Vous êtes, cher monsieur le Président, un psychologue, un très fin psychologue. Alors vous avez deviné que je suis pòvre, très pòvre...

Le président. — Vous demandez l'indulgence. Le Tribunal appréciera.

L'appréciation doit, je le suppose, être déjà faite car Manès récolte seulement mille francs d'amende — le minimum de la loi — et encore avec le sursis.

Le prévenu. — Merci, merci, vous êtes vraiment gentils... (au greffier) Où dois-je m'en aller ?

Le greffier (désignant la sortie). — Mais par où vous êtes venu parlez !

Manès sort. Ses poches sont gonflées de papier. Son « journal » sans doute, pour la réunion hippique de demain...

La veuve

GEORGES DORMEAU, agent d'affaires, était inculpé d'escroquerie devant la 16^e chambre correctionnelle.

Une veuve, Mme Maria-José, avait eu le malheur de le rencontrer sur sa route ; âgée de 55 ans, elle voulait, comme on dit, refaire sa vie. Par le truchement d'une directrice d'agence matrimoniale, Dormeau fut présenté à la veuve.

La directrice, comme il est d'usage, se fit consentir une « coquette » commission sur la dot, qui, en valeurs d'Etat, atteignait le chiffre de 500.000 francs.

Il y avait de quoi tenter Georges Dormeau. Lorsque les pourparlers furent assez avancés, il décida de gérer, en maître, la fortune de sa fiancée.

Des bons du Trésor, des rentes !... Tout ceci était destiné à s'effondrer.

La veuve, ignorante des choses de la Bourse, écouta le pathétique appel du défaitiste financier et Dormeau obtint la remise de toutes les valeurs qu'il s'empressa de négocier pour en placer une partie dans un établissement de Mulhouse, une espèce de « dancing »...

L'argent fut englouti là ou ailleurs, car jamais le « fiancé » ne donna des comptes précis à Mme Maria-José et, après la disparition du demi-million, ce fut Dormeau lui-même qui disparut.

Son absence à l'audience de la 16^e chambre fut vivement regrettée. Le caractère audacieux du personnage, son toupet auraient certainement donné au procès un tour pittoresque. La seule présence de la plaignante faisait de cette histoire où s'as-

L'Homme qui se donnait la comédie

JE sors émerveillé du Théâtre Antoine, où l'on joue depuis vendredi *L'Homme qui se donnait la comédie*, la célèbre pièce anglaise de Emyln Williams, adaptée à la scène française par mon collaborateur et ami Pierre Rocher.

On m'avait dit : « C'est une pièce policière » mais de grande allure. Je voulais voir ça. C'est bien plus, c'est bien mieux qu'une pièce policière ou plus exactement c'est une pièce policière enfermée dans un mystère d'ordre et de valeur psychologiques qu'emporte une action rapide, poignante jusque dans ses moindres enchaînements.

C'est en pleine forêt d'Essex, dans un bungalow où une vieille dame hargneuse joue les malades imaginaires, que se situe l'action.

La pièce a été mise en scène par l'excellent acteur Pierre Brasseur qui joue le principal rôle. Il est entouré de Jane Lory, Solange Moret, Odette Joyeux, Germaine Michel, Christiane Delval, Bernard Blier, Maurice Davesnes, Eugène Durand. C'est assez dire que l'interprétation est de choix.

L'adaptation est parfaite. Ce n'est pas ici que j'ai à présenter Pierre Rocher. Mes lecteurs le connaissent, l'apprécient et l'aiment. Mais au théâtre Antoine, ils trouveront une face nouvelle de son grand talent. Jamais l'auteur de *Chambre d'Hôtel* qui eut un immense succès, ne fut plus pénétrant, plus pathétique. C'est du beau travail, Pierre Rocher, et qui nous fait attendre avec impatience ta prochaine pièce : *Une femme de province*, au Vieux-Colombier.

Marius LARIQUE.

Procès divers à Paris, en Autriche...



Le drame est à mille faces. A Paris, on juge 5 trafiquants d'armes de guerre: les marchands de mort n'ont pas de Patrie. A Vienne, la femme d'un grand écrivain viennois fuit avec le meilleur ami de son mari... et porte plainte.



DES HOMMES

PETITES CAUSES

LE COUP DU COMPATRIOTE

LE PRÉSIDENT (au prévenu). — En fouillant dans une poubelle, vous avez trouvé la liste d'une association de Méridionaux à Paris. Nanti d'adresses, vous êtes parti en chasse pour escroquer ces honorables personnes.

« Je suis votre compatriote », disiez-vous à chacun d'eux. Le moyen était simple.

« Parlant avec émotion de votre province d'origine, de votre chère petite patrie, de votre lointaine famille, de vos amis « au pays », vous avez, grâce à cette comédie, fait des dupes. »

Le prévenu, d'allure encore juvénile, écoute, en un maintien aisé, l'exposé présidentiel. Une moue désabusée, que je trouve charmante, plisse sa bouche. Il semble dire : « Parle, parle toujours !

Tu vas voir, tout à l'heure, ce que, moi, je vais te répondre. »

Une telle assurance est, il faut bien le dire, méritoire, car, dans ce box des détenus, le plus élégant gentleman perd à l'ordinaire sa superbe. L'interdiction du port de la cravate, imposée par l'administration pénitentiaire, donne en outre au plus aristocratique dandy des allures de fétard en mal de boîtes de nuit, à l'heure des laitiers. Tel est bien l'aspect du prévenu qui captait scandaleusement la confiance de ses compatriotes sous le titre ronflant de M. de Lormond !

LE PRÉVENU (répondant au président). — Mais, mon président, je n'ai ni menti, ni escroqué. Je plaçais du vin, tout simplement (sic).

LE PRÉSIDENT (que ce distingue n'a point convaincu). — Je sais, je sais, mais cette prétendue représentation n'était qu'un prétexte pour pénétrer chez vos victimes. Vous n'avez jamais vendu un litre de vin. Lors de votre arrestation, vous étiez d'ailleurs sans un centime.

LE PRÉVENU. — J'attendais un mandat de ma famille.

LE PRÉSIDENT (avec à-propos). — En attendant, c'est sous mandat de justice que vous êtes. (Rires.)

LE PRÉVENU (avec contrition). — J'ai toujours été « guignard ».

LE PRÉSIDENT. — En effet, en fin de vos pérégrinations, vous n'avez pas eu de chance.

« La personne chez laquelle vous vous êtes présenté sous le faux nom de M. de Lormond vous a dit : « menteur ! Vous n'êtes pas M. de Lormond. Je le connais. » Sans vous troubler, vous avez répondu : « Non, mais je suis son cousin ! » Là-dessus, la police, appelée, a procédé à votre arrestation.

LE PRÉVENU. — Je vous jure, mon président, que je connais M. de Lormond et, comme nous sommes tous un peu parents... (Hilarité.)

LE PRÉSIDENT (sévère). — Si c'est avec de tels arguments que vous voulez gagner l'indulgence de vos juges !...

« Mais, au fait, vous qui avez ainsi mis en coupe réglée l'élite parisienne de la colonie toulousaine, où donc êtes-vous né ? (Examinant le dossier.) Ah ! la chose est plaisante ! Vous êtes né à Lille... (Rires.)

LE PRÉVENU. — Oh ! par accident, mon président, par accident. Ce jour-là, ma mère...

LE PRÉSIDENT (coupant court). — Peu importe. L'an dernier, vous avez, je crois, fait, pour autre cause, un mois de détention.

LE PRÉVENU. — Vingt et un jours seulement, mon président !

LE PRÉSIDENT. — Vingt et un jours ! Drôle de pénalité. (Vérifiant le casier.) Cette condamnation ne figure d'ailleurs pas dans votre dossier !

LE PRÉVENU. — Mais ce n'est pas une condamnation, monsieur le juge, c'est une période militaire. (Rires.)

Sans désespérer, le tribunal condamne notre Toulousain natif de Lille à un mois de prison. Il cherchait, disait-il, une place. La voilà trouvée.



Alexis Danan, rédacteur à Paris-Soir est nommé rapporteur de la Section de l'enfance malheureuse. Bravo, M. Rucart voilà un choix particulièrement heureux !

COURRIER JURIDIQUE

S. J. Koléa. — La décision du garde des Sceaux en matière de naturalisation est souveraine : si la demande de votre parent a été ajournée, il n'y a rien à faire. La naturalisation n'est pas un droit, c'est une faveur laissée à l'appréciation arbitraire du gouvernement.

Robert (Cher), n° 467. — Vous n'avez qu'à assigner l'acheteur devant le tribunal en paiement d'une légitime indemnité.

J. R. 3100. — Non, pas d'amnistie pour le délit d'atteinte au crédit de l'Etat, non plus que pour l'exercice illicite de la profession de banquier, relevé contre des individus condamnés antérieurement pour escroquerie, abus de confiance, vol, émission de chèques sans provision.

L'inquiet du XI^e. — Il faudrait connaître exactement les termes de votre concordat, tel qu'il a été homologué par le tribunal de commerce, pour pouvoir répondre sans équivoque à votre question. Il semble, toutefois, d'après vos explications, que vous ayez raison. En cas de difficulté, le juge-commissaire de la faillite peut être consulté.

En ce qui concerne les règlements, le syndicat doit seul les encaisser.

G. M., poste restante, Paris 128. — La prescription des délits est de trois ans à partir du jour où le délit a été commis, à condition qu'il n'y ait pas eu d'actes d'instruction (tel, notamment, le renouvellement d'un mandat d'arrêt ou d'audition de témoin par le juge d'instruction). La prescription des jugements est de cinq ans.

M. P., Sète. — Pour obtenir l'assistance judiciaire en vue d'un divorce, il n'est point nécessaire que vous soyez amnistié. D'autant que le délit pour lequel vous avez été condamné n'est pas de ceux qui entachent l'honneur : « Coups et blessures volontaires », dites-vous. L'amnistie vous est applicable, si votre victime n'a pas subi une incapacité de plus de vingt jours. — Le tribunal compétent pour le divorce est celui du chef-lieu de l'arrondissement où vous habitez.

G. S., Avignon. — On a agi bien cavalièrement avec vous. Mais cet « on » est un personnage puissant, puisque c'est, en somme, l'Etat sous la forme de cinq fonctionnaires, pratiquement irresponsables.

Nous estimons néanmoins qu'un dommage vous a été causé, puisque vous avez été dans la nécessité de trouver un autre logement. Vous pourriez demander le remboursement de la somme que vous avez versée à votre futur propriétaire.

Mais à qui réclamer ? Toutes les administrations intéressées au conflit se renverront la balle... Réclamez toujours. Ça ne vous coûtera que les frais de timbres, qui ne sont pas ruineux.

dépouillée

sociaux la canaillerie et la confiance trahie une histoire triste.

Mais on apprenait bientôt que, devant le juge d'instruction, Georges Dormeau avait répondu avec une hauteur, un dédain insolent qui témoignaient de sa résistance.

Il ne plaçait pas coupable, mais innocent, mais injustement accusé... Il niait avoir jamais promis à Maria-José le mariage, rouage nécessaire au mécanisme de l'escroquerie.

Cependant, des lettres étaient remises au juge par M^e André Basdevant, avocat de la partie civile ; des lettres qui étaient bien précises, non équivoques. Les formules de tendresse, l'évocation du prochain bonheur avec la consécration de l'officier de l'état-civil étaient exprimées, noir sur blanc, en termes solennels et définitifs.

La profession de Georges Dormeau ? Les affaires. Mais encore ? Il dirigeait une maison, non plus un dancing, mais une « maison » — spéciale — et il en tira vanité.

— C'est une profession des plus honorables !

Le juge fut un peu abasourdi. On eût aimé entendre l'inculpé renouveler, dans le prétoire, le même hommage et répéter sa même appréciation flatteuse à l'égard de la profession qu'il avait désormais choisie.

M^e Basdevant montra la détresse de la veuve, l'impudence de Dormeau, que le tribunal, présidé par M. Mitton, condamna à 10 mois de prison. Mme Maria-José obtint la restitution — théorique, hélas ! — de 520.000 francs.

Un procès ténébreux s'éclaire enfin

M de Moro-Giafferri plaidait, l'autre jour, devant la 10^e chambre de la cour de Paris un procès ténébreux : il était question d'un nègre qui se serait fort mal conduit à l'égard d'un gamin. Le nègre n'était pas dans le procès : on ne l'avait pas retrouvé. Mais on jugeait une entremetteuse.

La présumée entremetteuse avait à répondre de deux accusations : l'une concernant le petit garçon et le nègre, l'autre concernant une petite fille qu'elle aurait fait engager dans un établissement montmartrois, où, sous le prétexte de fantaisies esthétiques, elle n'aurait été qu'une proie innocente vouée à la plus immonde prostitution.

Une voisine aux yeux de lynx avait aperçu, dit-elle, sur le corps de l'enfant des ecchymoses suspectes. Par des racontars, des ragots, des bribes de renseignements ajoutées les unes aux autres, elle avait forgé toute cette méchante histoire. Mais un nègre laisse des traces... La richesse exceptionnelle de son tempérament ne passe point inaperçue. Or le médecin légiste ne releva rien.

La cliente de M^e de Moro-Giafferri qui n'avait pas songé à cet argument en fut, la première, profondément impressionnée.

Elle était, après avoir entendu une plaidoirie si directe, vraiment convaincue de sa propre innocence.

Convaincre son client, avant de convaincre les juges, est la plus belle réussite de l'avocat.

Les conseillers décidèrent de mettre l'affaire en délibéré. On pronostiqua un arrêt d'acquiescement.

...en Algérie. Dénouements de drames !



Cependant, à Alger, M^e Berthon met son grand talent au service des agitateurs du parti populaire arabe. Revenons à Paris où M. Hubert exige, par voie de justice, le retour de sa femme au domicile conjugal !

Le roman de LUCY DE MATHA

Du Conservatoire à l'Odéon... les premiers succès... puis le triomphe éclatant de la Belle Lucy... Ascension fulgurante d'une enchantresse.



Pour retenir cette fantasque, un milliardaire canadien fit construire spécialement un théâtre.

PLANTÉE en pleine zone pouilleuse, la roulotte est peinte en rouge sang. Au pied des marches, devant la porte obstinément close, un homme en état d'ivresse s'agite, vitupère, montre le poing, profère des menaces :

— Lucie ! Je t'ordonne d'ouvrir ! Je veux qu'on s'explique !

Une jeune femme — l'amie du forcené — tente de le retenir :

— Laisse Mme Lucie tranquille ! Tu n'as pas honte, avec tes trente-deux ans, de courir après une femme qui a passé la cinquantaine !

Fou d'alcool, l'homme écarte son amie d'un violent coup de poing. Elle revient à la charge. Cette fois il la frappe d'un revers de canif qui ne fait d'ailleurs que déchirer sa chemisette.

— Ne te mêle pas de cela, Marcelle !

Dans l'instant il bondit, escalade les marches, ouvre la porte extérieure de la roulotte, se heurte à la porte intérieure, que l'occupante vient de fermer au verrou. C'est une porte vitrée. D'un coup d'épaule, le gars, qui ne se connaît plus, fait voler la glace en éclats. La riposte est foudroyante. Au bruit du verre brisé répond le crépitement de plusieurs coups de feu. L'occupante de la roulotte a tiré. Grièvement blessé à la poitrine et au ventre, l'homme recule, redescend en chancelant les marches, tombe, couvert de sang, dans les bras de son amie horrifiée, qui gémit :

— Mon pauvre petit, tu as eu ce que tu es allé chercher !

Drame en apparence banal, auquel on fera un sort en exposant qu'il s'agissait sans doute d'une vieille catin lasse de fournir des subsides à un barbeau.

En fait, les ressorts humains qui ont déclenché ce coup dur sont autrement compliqués...

Le blessé au visage exsangue, au nez pincé que le car de police-secours transporte pleins gaz à l'hôtel Bichat se nomme Lucien Liautard, 32 ans, garçon de courses en chômage.

La femme qui a tiré se nomme Lucie-Catherine Cabois, dite Lucy de Matha, 42 ans. Des restes de grande beauté noyés dans une graisse malsaine. Des vêtements effilochés par les griffes de la misère. Un air de bonté illumine le visage. Aux agents qui la désarment et l'entraînent, la meurtrière déclare :

— Cet homme m'a affolée par ses menaces. Craignant pour ma vie, j'ai fait feu...

D'un coup d'œil, elle embrasse le décor sordide de la zone, où errent une douzaine de chiens et de chats :

— Mes pauvres bêtes... que vont-elles devenir sans moi ?

Au commissariat, elle supplie :

— Surtout, écarter les photographes. Vous savez, je ne suis pas ce que je parais. Dans le coin, on m'appelle tout court Mme Lucie. En réalité, vous avez affaire à Lucy de Matha, vedette du théâtre et de l'écran, la célèbre Mme Pitchoun, femme du roi des mendiants, dans l'Opéra de Quat'sous !

Elle se redresse, bombe la poitrine :

— Je ne bluffe pas. J'ai mené la grande vie... à cent cinquante à l'heure. J'ai été une des reines de Paris. J'ai connu les plus grands succès de théâtre, les plus grands succès mondains. On a dépensé pour moi des fortunes, on a fait les pires folies. J'ai été choyée, adulée...

— Madame, voulez-vous signer votre procès-verbal ?

La noire réalité, offusquante comme une toile d'araignée, éteint d'un seul coup l'envolée ardente vers un passé encore tout rempli de scintillements. Lucy de Matha s'efface. C'est la femme Cabois, Lucie-Catherine, qui prend le porte-plume qu'on lui tend.

L'inculpée n'a pas bluffé. De ce tremplin classique qu'est le Conservatoire, elle a bondi à

l'Odéon, vers 1904. De la race, du tempérament, du « chien », comme on disait alors. Des yeux gris-vert, magnifiques. Un timbre chaud, un peu grave — pareil à celui de Maë West, autre quinquagénaire qui a su éviter, elle, la déchéance.

Lucy de Matha... Lucy de Matha... Lucy de Matha... Ce nom s'imprime en « fromage » sur les programmes, brille au fronton des théâtres d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud. Existence fulgurante, à cent coudées au-dessus du commun. Vie trépidante, parsemée d'aventures amoureuses, d'exploits sportifs — la belle vedette adore la chasse, et son coup de fusil passe pour être infallible.

Des hommes, de pauvres idiots, veulent retenir cette super-fantasque, garder pour eux seuls ce corps vibrant, apprivoiser ce cœur qui ne semble point fait pour le véritable amour. On prolonge, au Canada, les engagements de l'enchantresse, on paie ses dédits, on lui offre de diriger un théâtre, qu'un milliardaire se déclare prêt à construire pour elle. Las ! L'oiseau rutilant, la créature de luxe brise, en se jouant, ces chaînes dorées et s'enfuit, légère, moins de quinze jours après l'inauguration de son théâtre, tout comme elle s'enfuira à Rio, après avoir jeté au visage d'un adorateur le demi-million de bijoux dont il a espéré l'alourdir. L'homme, parfait gentleman, lui fera d'ailleurs rapporter cette poignée de gemmes cinq minutes avant la levée d'ancre.

Soudain, d'un seul coup, la déesse a un nouveau caprice. L'évaporée se fige. Sa souple silhouette s'immobilise en une ligne idéale. Elle a trouvé — le mot est bouleversant d'exactitude — elle a trouvé son mâle.

C'est un joaillier, riche comme Crésus, homme du monde accompli, joueur effréné, amoureux puissant. Mâle complet, qui ne sera jamais trompé, qui ne connaîtra, en fait de trahisons, que celle des cartes et celle de la Mort, cette mauvaise joueuse qui trichera en le prenant trop tôt, à l'instant même où ces damnées cartes l'auront décaivé à zéro et plus.

Caprices et chute d'une déesse

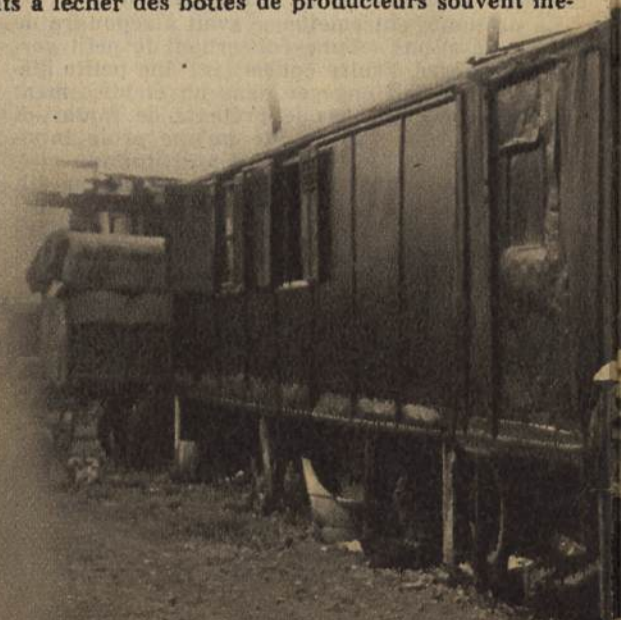
C'est comme si la belle Lucy tombait dans un trou noir. Des années de bonheur, un voyage de noces sans cesse renouvelé, avec le mâle pour lequel on a tout abandonné. Et brusquement le néant...

Mais Lucy est courageuse. Son chagrin, elle le refoule. La vie lui a offert, dans sa carrière vagabonde, un merveilleux, un adorable entr'acte. Bon ! Voici que l'entr'acte est terminé. Il faut rentrer en scène, reprendre la pièce au point exact où on l'avait laissée.

Las ! Cet entr'acte a été trop long. Mme Lucy est oubliée autant qu'une croûte de pain derrière une malle, comme dit le poète. Et puis elle a vieilli...

— Mme Lucy, à votre place, moi j'essaierais de faire du cinéma...

Le vrai drame commence ici, dans ces studios où les anciennes vedettes connaissent la torture effroyable d'une déchéance quasi mensuelle, où des êtres qui ont connu tous les succès, toutes les adulations, qui ont touché des cachets fabuleux, se voient réduits à lécher des bottes de producteurs souvent mé-





La victime, Lucien Liautard (à gauche) n'est point un souteneur. C'est ce qu'affirme son amie Marcelle (à droite).

Les longs voyages de luxe, l'Égypte, le Sphinx, où l'on file le parfait amour. La montée continue...

tèques pour faire, de temps à autre, un « service » à 400 ou 500 francs !

L'ex-enchanteresse tourne, c'est certain. Des figurations dites intelligentes. Des bouts de rôle. Combien de fois par an ? Heu... En fait, elle ferait mieux de s'installer dans un logement modeste, de vivre avec ses souvenirs à haute pression, avec ses photos, avec ses lettres. Ouais ! Madame la fantasque est redevenue artiste, et entend le rester. Ses incursions intermittentes au studio sont pour elle autant de bains de jouvence. Amoureuse sensuelle sur le retour, elle chasse impitoyablement l'aventure, se jette sur des jeunes proies, qu'elle assomme de scènes.

« Vous gâchez ma vie, lui écrit un de ses amants provisoires. Vous êtes encore belle, mais j'ai peur de vous... » Un autre lui dit :

— Vous êtes bonne, mais vous portez le drame en vous. Un jour, vous ferez un malheur, vous aurez du sang sur les mains.

Ces amoureux de passage ne sont pas des fakirs. Ils ne devinent rien. Leurs craintes mal avouées proviennent de l'attitude un peu bête — mais dangereuse quand même — de leur surprenante maîtresse, qui pour un oui ou un non, sort d'un étui de daim un revolver chargé qu'elle manipule en égrenant un rire inquiétant.

Lucy ne se contente point de faire prendre l'air à son joujou d'acier. De temps à autre, elle lui donne la parole. Une fois, l'engin se fait entendre de manière tellement intempestive que de légers ennuis judiciaires s'ensuivent.

Et voilà que le drame se cristallise. Sans le savoir peut-être, la déesse en déconfiture est une de ces monomaniaques du revolver, que connaissent bien les criminalistes. Habitée naguère à manier l'homme — assis, couchez-vous, debout, partez ! — avec un seul regard, un seul sourire, cette femme sent diminuer chaque jour la puissance de ses armes naturelles. Alors, inconsciemment, elle les remplace par le revolver.

Cette substitution n'est pas automatique. Elle est en partie réfléchie. Lucy vieillit de plus en plus, et le moment arrive où les camarades de studio refusent net toutes les invites de la vedette essoufflée.

Lucy de Matha finit donc par connaître d'autres hommes, qui ne sont ni des bandits, ni des barbeaux proprement dits, mais qui ne sont pas toujours commodes, surtout quand ils ont un coup de trop dans le nez, pour parler leur langage.

Et le revolver s'explique alors en partie. Ces amants d'automne, la dame de la roulotte rouge les craint un peu...

Tumultes sur la zone

Avec le temps, ces derniers compagnons se font rares. Et puis, les sens de Mme Lucie ne la troublent plus aussi souvent que jadis. Tous les voisins l'aiment beaucoup. Ils m'ont dit :

— Elle faisait le bien autour d'elle, malgré ses



maigres ressources et ses bêtes qui lui coûtaient cher...

Le loyer du terrain, elle le payait rubis sur l'ongle. Cent francs par mois, qu'encaissait M. Carrière, principal locataire dudit terrain, un homme qui n'a qu'à accrocher la roulotte d'un locataire récalcitrant à son camion pour le traîner hors de son domaine, pour l'expulser en trente tours de roues.

Justement, M. Carrière a un neveu éloigné, Lucien Liautard, un gars qui a travaillé régulièrement pendant des années, avant de devenir chômeur...

Un jour, lors d'une visite à son oncle, Lucien Liautard fait la connaissance de Mme Lucie, qui s'est faite belle ce jour-là. Il pénètre dans la roulotte rouge, demeure médusé à la vue des meubles anciens, des tableaux, des pastels.

— C'est vous, Mme Lucie ?
— Mais oui. *C'était moi*, autrefois...
— Dites donc, vous étiez rudement jolie...

Le cœur de l'ex-théâtreuse se réveille une fois de plus. Elle ouvre un album, montre à son visiteur haletant des photos qui la représentent environnée d'un luxe inouï, entourée d'hommes et de femmes aux élégances irréprochables :

— Bientôt, *je serai à nouveau comme cela*. Je vais tourner dans un grand film...

Liautard est un oisif. Quand il part, le souvenir de Mme Lucie le travaille. Alors, il revient. Et justement, voilà que Mme Lucie s'est encore faite belle...

L'homme — il a 32 ans, ne l'oublions pas ! — désire-t-il réellement cette femme, de vingt ans son aînée ? Aucun doute à ce sujet. Il la désire d'autant plus ardemment qu'elle représente pour lui la femme d'une autre classe, la femme adorable qu'il voit, là, toute souriante, sur ces photos qui traînent partout.

— Que vous étiez jolie, madame Lucie !... Et puis, dites donc, *vous êtes encore jolie*...

J'ai vu, rue Dammont, la chambre qu'habite Lucien Liautard, avec son amie Marcelle. Ce modeste intérieur est aussi propre, aussi net que la roulotte est sale, crasseuse. Mais le jeune homme ne voit, de ce décor fané, poussiéreux, déchiqueté, que les portraits hauts en couleur, les photos qu'un miracle seul a pu préserver des chiures de mouches. Il sait que l'occupante du taudis à roues est parfois démunie d'argent, au point de fouiller dans les poubelles pour trouver des reliefs qu'elle partage avec ses chiens. Quand il a bu un coup de trop, il vient rôder autour de cet étrange sanctuaire, pousse la porte.

— Bonjour, madame Lucie. Faites-moi donc revoir vos photos. Celles où vous jouez au théâtre. Et puis, celles où vous êtes toute nue.

L'homme oublie son amie Marcelle, sa chambre quiète, avec son lit fait à l'ordonnance et son poste de T. S. F.

Cette jeune femme m'a dit :
— De l'argent ? Non ! Jamais Mme Lucie n'a donné de l'argent à Lucien. Ce n'était pas un souteneur. Il n'a jamais été condamné. Il a sa carte d'électeur et tout. Moi, je n'étais pas jalouse. Je savais que mon ami, ancien colonial, trouvait auprès de la dame à la roulotte des illusions de grandeur et des... sensations que je me serais refusée à lui offrir. Il me revenait, chaque fois, doux et aimant... sauf, bien entendu, quand il avait bu.

Elle a ajouté :
— Parce que, quand Lucien avait vraiment bu, il n'était plus tenable. Il se rendait odieux à tout le monde !

Quand le « climat » rouge est arrivé, Liautard, sous l'effet de l'alcool pris à doses massives, n'a pas tenté de forcer la porte de Mme Lucie, la mère-aux chiens, quinquagénaire. Il a tenté de forcer la porte de Lucy de Matha, la femme éblouissante, la créature voluptueuse dont les photos le subjuguèrent. Il n'était pas Liautard le chômeur, mais Liautard le don Juan, rival des milliardaires américains, des hommes du monde et des princes qui s'étaient partagé les faveurs de sa toute belle.

Les détonations l'ont réveillé.

F. -DUPIN.

L'homme adoré meurt. Alors c'est la chute verticale, la misère sordide dans la roulotte pleine de souvenirs. Et puis, le drame...



DETECTIVE

directeur
Marius LARIQUE

*Le roman
de*

LUCY DE MATHA

Ex-pensionnaire de l'Odéon,
imprévoyante comme la
cigale de la fable, Lucie
Cabois, qui vivait dans une
roulotte de la zone, tire
sur son amant. Lamentable
dernier acte d'une vie bril-
lante d'artiste adulée.

